Lutte contre le nématode du pin en Nouvelle-Aquitaine

Bulletin d'information du 12 novembre 2026

DRAAF Nouvelle-Aquitaine / SRAL

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

EVOLUTION DE LA SITUATION SANITAIRE

En plus des 6 nouvelles détections du mois d'octobre, **deux nouveaux arbres** identifiés ont été confirmés positifs par le laboratoire de référence ANSES à :

- Lacq (64) et
- Artix (64).

Ces pins contaminés ont été détectés dans le cadre de signalements par des particuliers et FREDON de suspicion de présence du nématode du pin.

Un **nouvel arrêté préfectoral** sera prochainement publié afin d'intégrer ces deux nouvelles zones infestées et de repréciser l'ensemble des meures de lutte et de surveillance. Cet arrêté abrogera l'arrêté du 15 novembre modifié dans un souci de clarification des mesures.

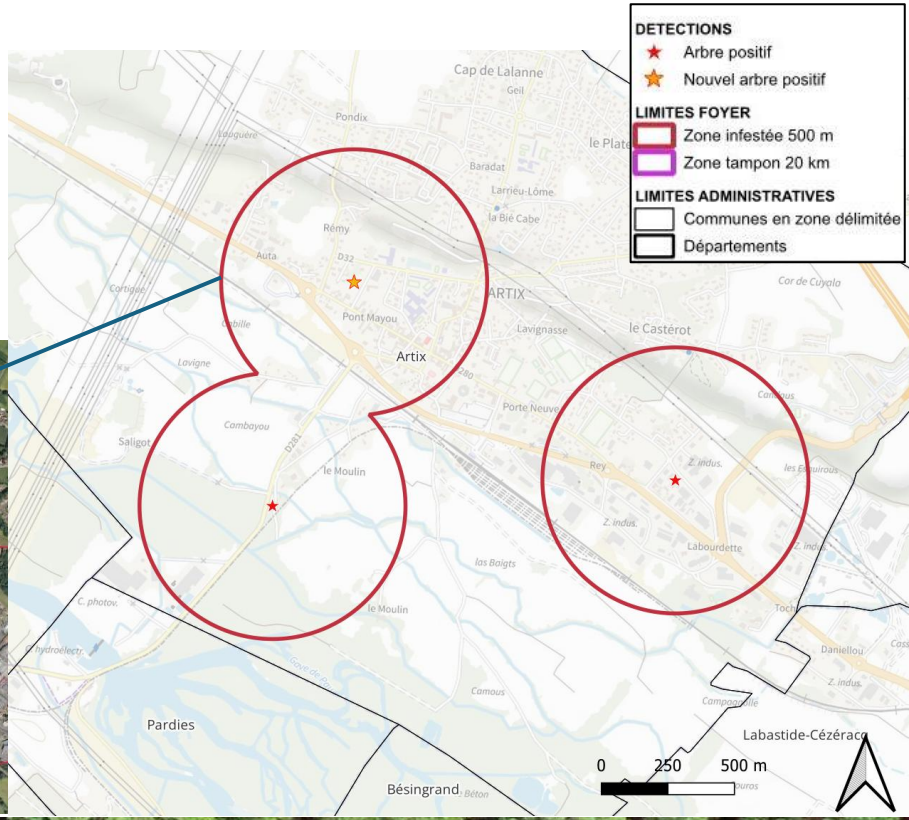
PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Détails des nouvelles Zones Infestées
ZI d'Artix (64)

Le nouvel arbre positif a été détecté en parc et jardin suite au signalement d'un particulier sur démarche numérique.





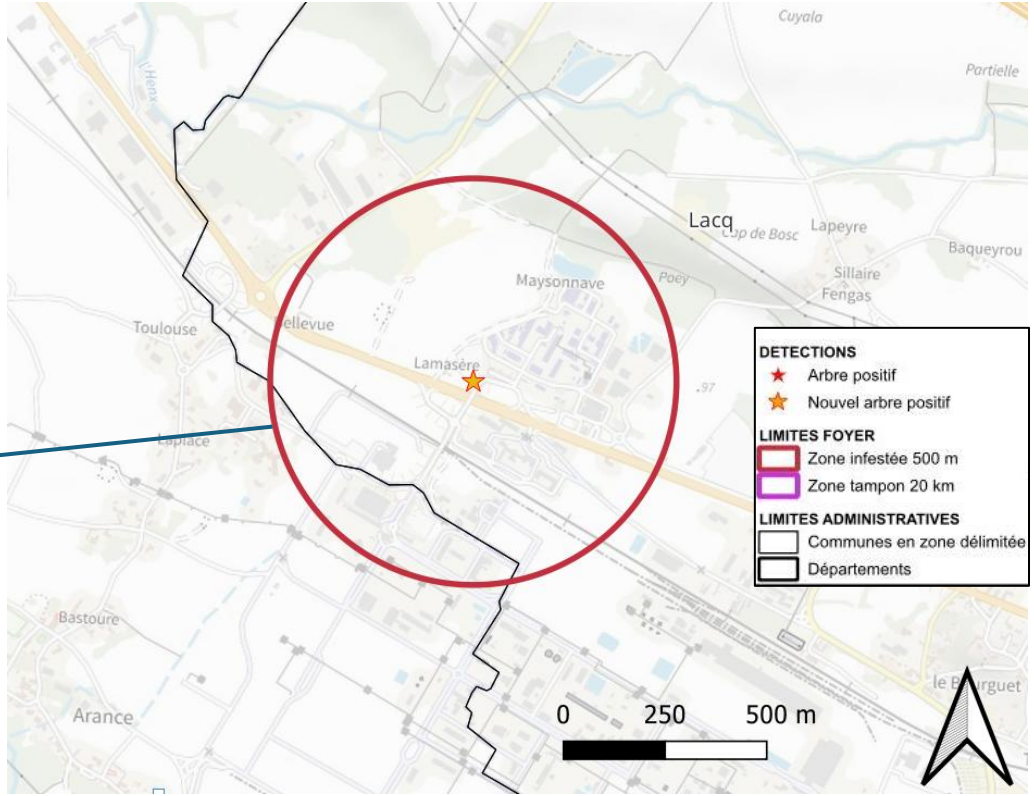


PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Détails des Zones Infestées
ZI d'Artix (64)

Le nouvel arbre positif a été repéré par un agent FREDON dans l'enceinte d'une entreprise.





PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

POINT DE SITUATION -
RÉSULTATS D'ANALYSE DES PRÉLÈVEMENTS D'ARBRES IDENTIFIÉS

DONNÉES AU 10.11.2026

Echantillons prélevés

ZD DE SEIGNOSSE

9202

Positifs à l'analyse *Hors foyer initial (15)*	Négatifs à l'analyse **8779**	En attente d'analyse **398**
10 2 à Seignosse 2 à Angresse 5 à Orthevielle 1 à St Etienne d'Orthe		

ZD DE LESCAR

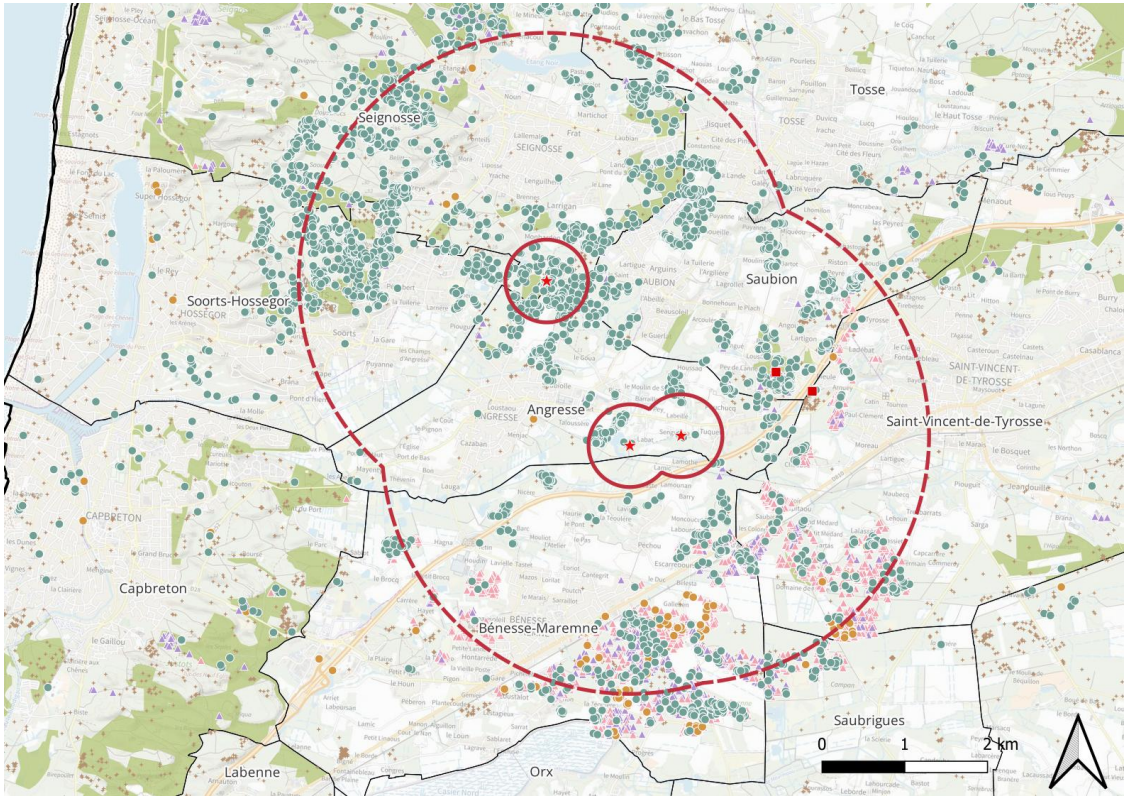
113

Positifs à l'analyse *Hors foyer initial (1)*	Négatifs à l'analyse **28**	En attente d'analyse **73**
11 2 à Lons 3 à Artix 1 à Mourenx 1 à Biron 1 à Castillon 1 à Artiguelouve 1 à Cescau 1 à Lacq		

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

CARTOGRAPHIE DES PRÉLÈVEMENTS D'ARBRES IDENTIFIÉS
SECTEURS DES ZI DE SEIGNOSSE ET D'ANGRESSE

DONNÉES AU
10.11.2026



DETECTIONS
- Arbres positifs
- Pièges positifs
- Nouvels arbres positifs

ZONAGES
- Zone infestée 500m
- Zone 3,0km
- Zone 20,5km

RESULTATS PRELEVEMENTS
- Arbres négatifs
- Arbres en attente

SURVEILLANCE

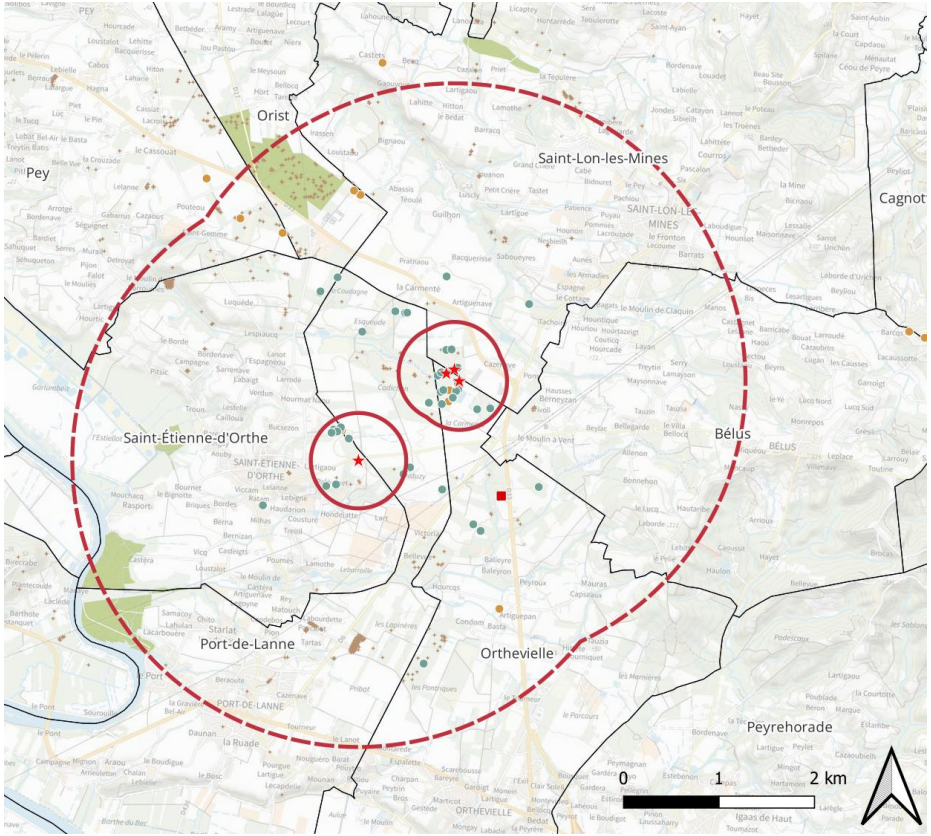
PROSPECTIONS
- Arbres identifiés
- Arbres identifiés à prélever
- Arbres photo interprétés

CONTOURS
- Unités de gestion ONF
- Départements
- Communes en zone délimitée

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

CARTOGRAPHIE DES PRÉLÈVEMENTS D'ARBRES IDENTIFIÉS
SECTEURS DES ZI D'ORTHEVIELLE

DONNÉES AU 10.11.2026



DETECTIONS
- Arbres positifs
- Pièges positifs
- Nouvels arbres positifs

ZONAGES
- Zone infestée 500m
- Zone 3,0km
- Zone 20,5km

RESULTATS PRELEVEMENTS
- Arbres négatifs
- Arbres en attente

SURVEILLANCE

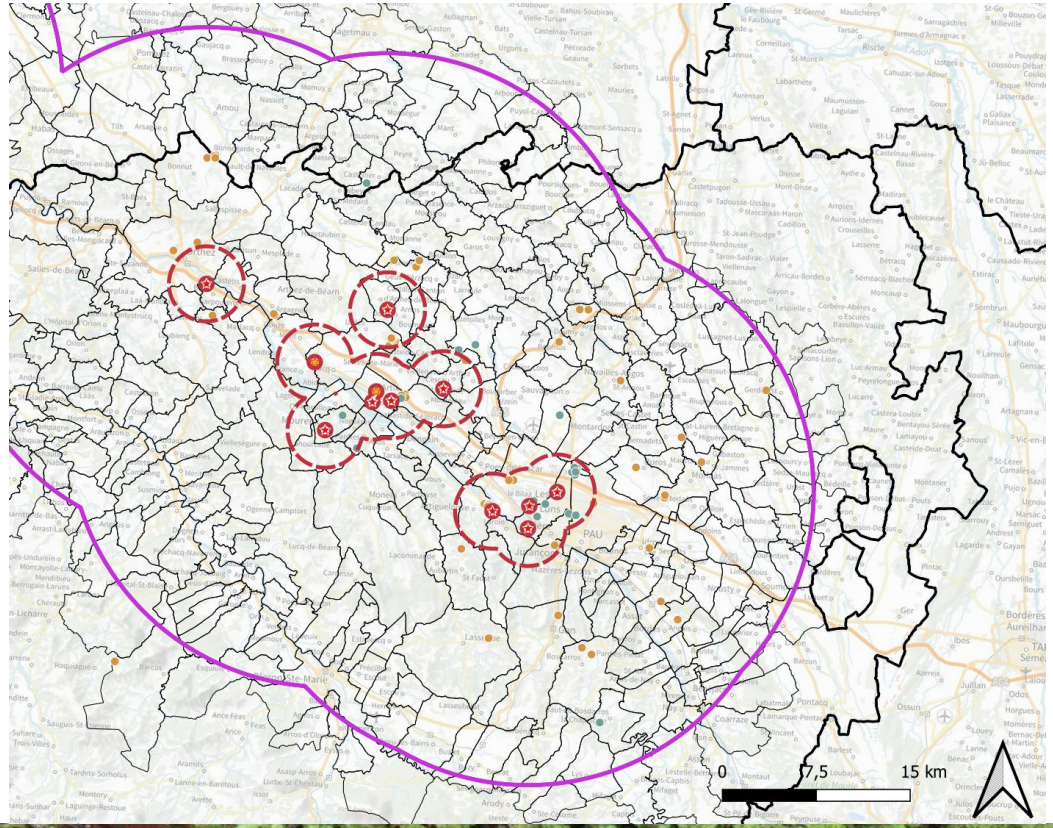
PROSPECTIONS
- Arbres identifiés
- Arbres identifiés à prélever
- Arbres photo interprétés

CONTOURS
- Unités de gestion ONF
- Départements
- Communes en zone délimitée

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

CARTOGRAPHIE DES PRÉLÈVEMENTS D'ARBRES IDENTIFIÉS
SECTEUR LESCAR (64)

DONNÉES AU 10.11.2026



DETECTIONS
- Arbres positifs
- Pièges positifs
- Nouvels arbres positifs

ZONAGES
- Zone infestée 500m
- Zone 3,0km
- Zone 20,5km

RESULTATS PRELEVEMENTS
- Arbres négatifs
- Arbres en attente

SURVEILLANCE

PROSPECTIONS
- Arbres identifiés
- Arbres identifiés à prélever
- Arbres photo interprétés

CONTOURS
- Unités de gestion ONF
- Départements
- Communes en zone délimitée

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

POINT DE SITUATION - MARCHE PUBLIC ZD SEIGNOSSE

Au 12 novembre, 19 255 arbres identifiés abattus en forêts, une quarantaine en JEVI (jardins espaces verts infrastructures végétalisées).

Ce décompte ne prend pas en compte la coupe rase opérée dans la zone infestée de Seignosse, ni la destruction des arbres contaminés.

Arbres abattus, évacués ou en cours - forêts privées	
- **MUI (zone des 0,5 km à 3,5 km)**	**2754**/ reste 2 sous réserve accord
- **MUI (croissant d'Angresse)**	**10 972** / reste 280 programmés et 170 sans accord
- **MUI (6,5 km)***	**1495*** / 474* programmés et 781 sous réserve accord
- **MUI Orthevielle ***	**2066*** / 165 programmés et 173 sous réserve accord / prospections en cours
** Sur ces zonages, le repérage des arbres identifiés est basé sur une prospection FREDON autour des points photo-interprétés par l'IGN*	

Arbres identifiés - forêts publiques soumises	
- MIG ONF (zone des 0,5 km à 3,5 km) **- MIG ONF (zone des 3,5 à 6,5 km)**	**327** identifiés/**327** abattus Totalité des points photo-interprétés traités (soit 395 points) conduisant à **1641 arbres abattus** dont 1236 issus de Nils

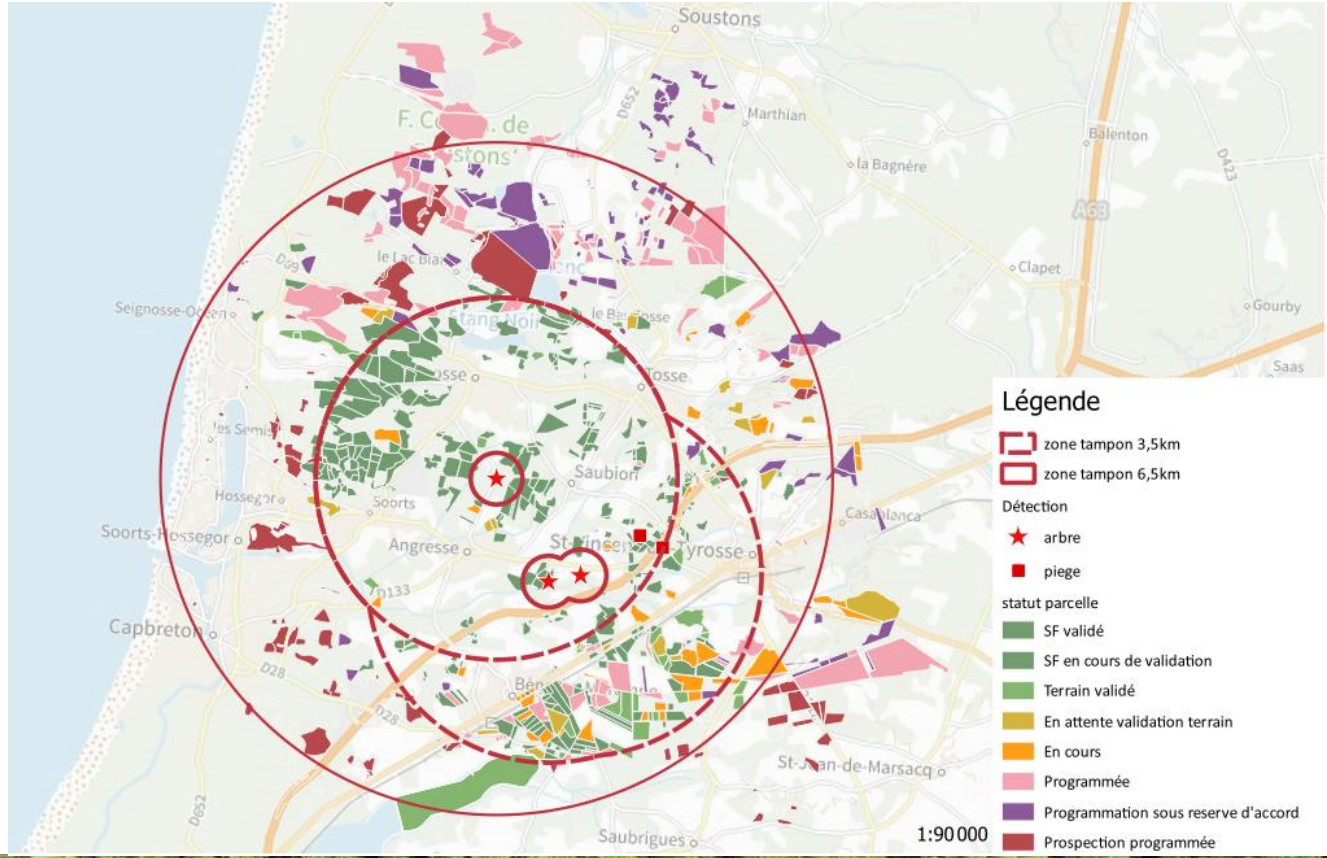
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

CARTOGRAPHIE DES PARCELLES GÉRÉES DANS LE CADRE DU MARCHE PUBLIC ZD SEIGNOSSE

La progression des travaux d'élimination des arbres identifiés dans le secteur de Seignosse est illustré par la carte ci-contre.

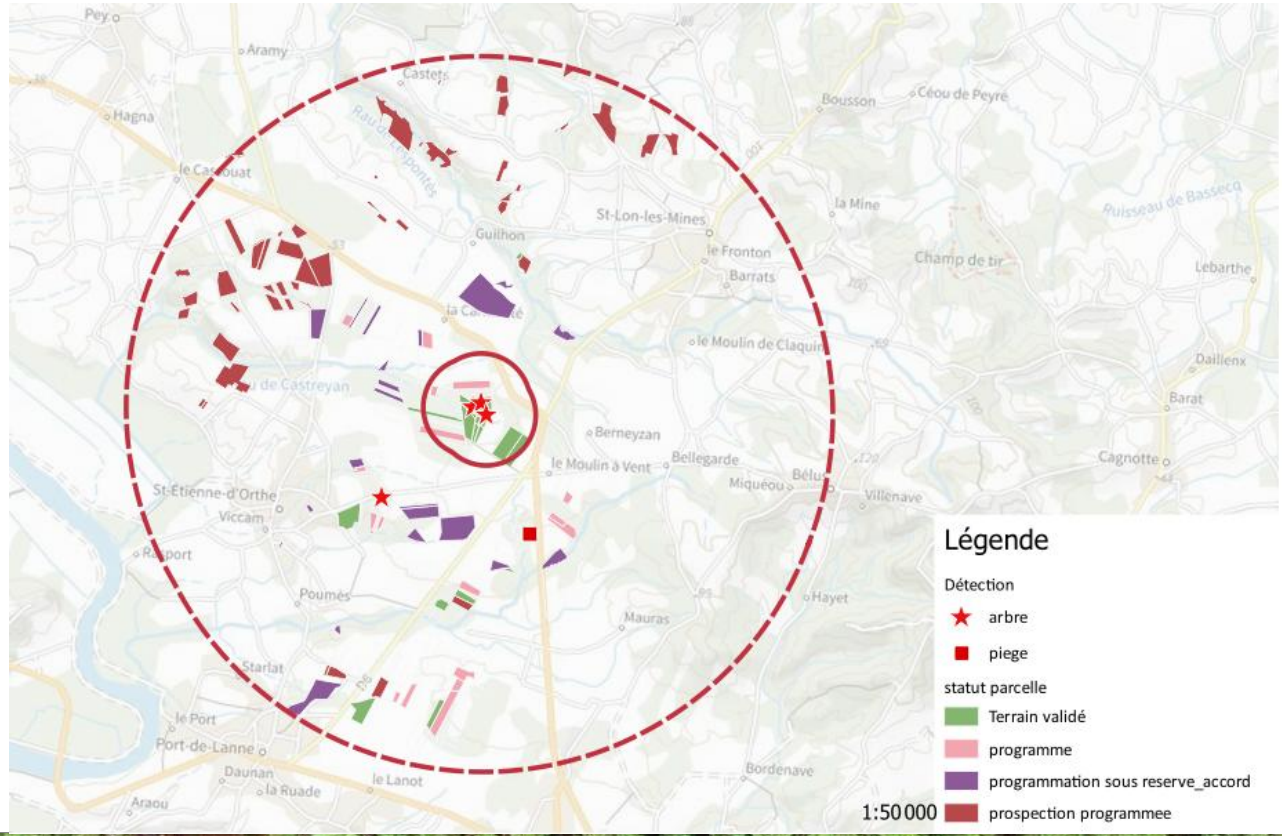
Le service fait correspond à un acte administratif de constatation officielle de l'effectivité et la conformité aux exigences des travaux effectués dans les parcelles.

Les parcelles indiquées « en attente validation terrain » correspondent à celles où les travaux sont finalisés mais pour lesquelles le SF reste à faire.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

CARTOGRAPHIE DES PARCELLES GÉRÉES DANS LE CADRE DU MARCHE PUBLIC SECTEUR ORTHEVIELLE



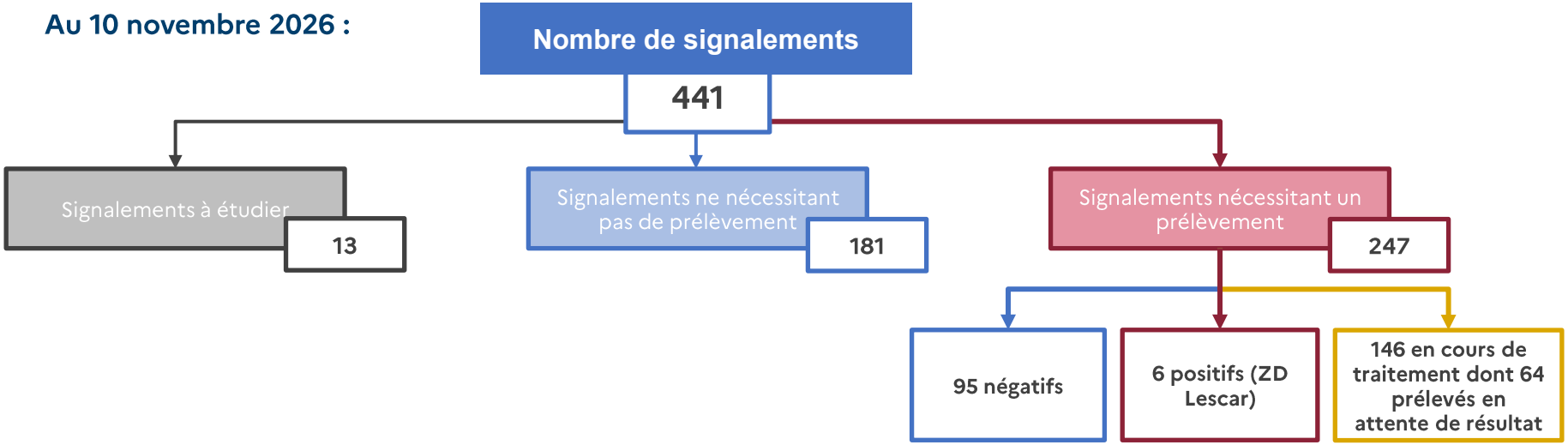
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

SIGNALEMENTS DE SUSPICION DE PRÉSENCE DE NÉMATODE DU PIN ETAT DES LIEUX

Les signalements de suspicion suite à constatation de mortalité ou dépérissement rapide d'arbres résineux sensibles (**pins**, sapins, cèdres, épicéas, mélèzes, *Tsugas*, Douglas) sont à faire en ligne à l'adresse

➡ https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/sral-na-nematode-du-pin-signalement-arbres-morts-deperissants

Au 10 novembre 2026 :



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

DEMANDES D'AUTORISATION DE CHANTIERS

Les demandes de travaux sur essences sensibles sont à réaliser sur **cartogip**.

Au **12 novembre 2026**, on dénombre **32 demandes** de chantiers déposées avec :

- 25 autorisations délivrées,
- 4 dossiers en attente de complément d'informations,
- 3 chantiers en attente de finalisation de prospection.

L'autorisation délivrée précise les conditions de réalisation du chantier à savoir :

- l'obligation d'abattre et évacuer (ou broyer sur place) **tous les arbres morts, dépérissants, incendiés, chablis, volis présents dans l'emprise du chantier**,
- l'obligation d'abattre et évacuer les arbres verts **en entier** (**rémanents de coupe inclus**). A défaut d'évacuation « en entier », les rémanents doivent être broyés sur place (broyeur forestier).

L'évacuation des bois se fait **obligatoirement à destination du ou des établissements indiqués dans la demande d'autorisation** et sous laissez-passer sanitaire (délivré avec l'autorisation) si l'établissement est situé en dehors de la zone délimitée.

Rappel : *la liste actualisée des travaux soumis à autorisation ou pas est consultable sur le site de la DRAAF*

Lutte contre le nématode du pin en Nouvelle-Aquitaine

Bulletin d'information du 12 novembre 2026

DRAAF Nouvelle-Aquitaine
Service régional de l'alimentation
Tél. : 05 56 00 42 00
Et taper 4 pour joindre le SRAL
Mel : sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr
https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/nematode-du-pin-r466.html